

LA RIPOSTE

Vol. 2, no 1, mai 1997

Bulletin de liaison de l'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métro (ADDs)

LES MOTS ... LES MOTS ... LES MOTS ... DITS !

Eh oui ! Notre bulletin de liaison s'est trouvé un nom ! Parmi un bon nombre de suggestions, notre choix s'est arrêté sur *La Riposte*. Pourquoi *La Riposte* ? Eh bien, consultons le *Petit Robert* : « Réponse vive, instantanée, vive réaction de défense », telle est la mission du bulletin de liaison de l'ADDs !

Le bulletin de liaison a aussi changé aussi son « look » Nouvelle présentation, mise en page améliorée ; il s'est fait beau pour l'arrivée du printemps !

Quant aux articles que l'on vous propose, ils sont tous aussi intéressants les uns que les autres. Tout d'abord, Jean dresse un portrait d'une militante très assidue à l'ADDs, maître Patricia Claude, qui oeuvre depuis onze ans pour la bonne cause. Bravo et un Gros Merci à Patricia !

Par la suite, Simon nous entraîne dans les coulisses de la Commission parlementaire qui

s'est tenue l'hiver dernier en réponse à la sortie du *livre vert* de la ministre de l'Emploi, madame Louise Harel.

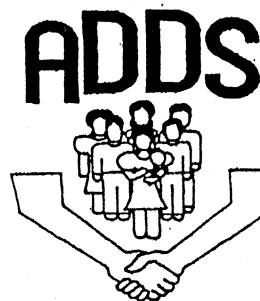
Dans un premier temps, il nous fait part des témoignages de militants actifs à l'ADDs ainsi que des interventions amenées par les principaux représentants de ce même organisme.

Dans un deuxième volet, Simon nous expose en bref le contenu du mémoire de l'ADDs présenté à cette même commission.

Enfin, Jean « riposte » vivement à un éditorial paru dans le quotidien *Le Soleil* du 17 février dernier. Messieurs Samson, Arthur, Dumont et autres réactionnaires bien-pensants, attention !

Bonne lecture à toutes et à tous !

Le comité du bulletin



Sommaire

Les nouvelles de l'ADDs	p. 2
Éditorial de M. Samson ..	p. 3
Portrait : Patricia Claude	p. 4
L'ADDs entendue en Commission	p. 6
Survol du mémoire de l'ADDs	p. 8
Réplique à M. Samson ..	p. 10

LES NOUVELLES DE L'ADDS

par Renée Dubeau et Simon Hénaire

Début janvier, l'hiver nous donnait déjà des sueurs froides. Et voilà qu'un rayon de soleil parvient jusqu'à nous ! En effet, début janvier fut aussi marqué par l'arrivée de Carole comme stagiaire. Tout au long de son passage à l'ADDS, les gens ont pu apprécier grandement son côté humain ainsi que son sens de l'humour très particulier grâce auquel, même dans les moments plus difficiles, elle a su détendre l'atmosphère. Son stage est déjà terminé. On espère qu'elle va revenir ! Toute l'équipe lui souhaite bonne chance pour la continuation de sa carrière. Remarque: Renée attend toujours ton billet du médecin pour envoyer ton rapport de stage...

Fin mars, le printemps s'annonçait déjà alors que l'on fêtait les 27 ans de militance active, dévouée et engagée d'Alain, notamment à l'ADDS. Vingt-sept ans de militance, c'est quelque chose ! Tellement, qu'on a souligné sa présence dans des groupes qui n'existent même plus ! Étaient présentes une trentaine de personnes. Alain, nous dit-on, était surpris et bien content...

Il y a de nouvelles recrues fraîchement arrivées à l'ADDS. Qu'on pense à Serge-Emmanuel, à Monique ou à

Thérèse, qui sont maintenant des militants(tes) particulièrement actifs. Pendant ce temps, la même équipe est toujours là et travaille souvent d'arrache-pied. Il y en a même qui sont sur un « shift » de nuit !

Sur le plan des activités militantes, à portée surtout politique et médiatique, la semaine nationale des personnes assistées sociales fut particulièrement chargée.

Mardi matin le 6 mai, la Coalition DROIT a fait parler les statues de Québec pour dénoncer la réforme de la sécurité du revenu. Ainsi, les personnalités qui ont marqué l'histoire du Québec ont brisé le silence. « J'étais dur envers les petites gens, mais là je dois avouer que le gouvernement Bouchard est pire que moi envers les personnes assistées sociales, » pouvait-on entendre près du monument de Maurice Duplessis. « Tout compte fait, nous aurons fait moins de victimes que les mesures néolibérales du gouvernement Bouchard », s'entendaient pour dire Wolfe et Montcalm. « Vos droit fondent comme neige au soleil... », constatait nul autre que le Bonhomme Carnaval !

Le lendemain, le Protecteur du citoyen, Me Daniel Jacoby, a

rencontré les porte-parole du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) concernant la réforme de la sécurité du revenu. Lors de cette rencontre, Me Jacoby a donné son appui au FCPASQ, dont est membre l'ADDS, dans ses revendications. Deux grands chapitres ont été abordés lors de cette rencontre qui avait lieu dans les locaux de l'ADDS, à savoir : la reconnaissance des groupes de défense des droits des personnes assistées sociales, politiquement et financièrement, et le transfert des personnes inscrites au programme Soutien Financier vers la régie des Rentes. En somme, il y a eu unanimité sur la nécessité de promouvoir et d'atteindre la « PAUVRETÉ ZÉRO ».

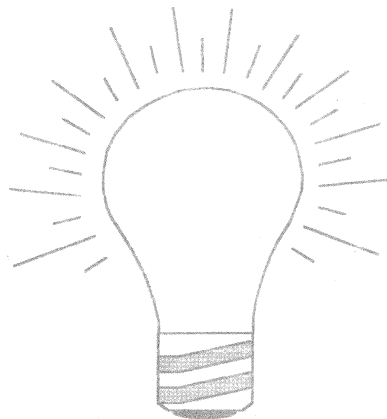
Jeudi le 8 mai, plus d'une cinquantaine de personnes assistées sociales ont marché dans le cadre d'une action intitulée : « Vivre avec des miettes sans reste et que faire avec le reste ? » Cette action originale, certes, l'était moins pour les personnes assistées sociales. En effet, elle visait à reconstituer la réalité de consommation et de survie des personnes assistées sociales lorsqu'elles reçoivent leur chèque le premier du mois. Cette action a démontré que les barèmes de la sécurité du

revenu ne permettent pas de satisfaire les besoins essentiels des personnes.

L'ADDS fait actuellement signer une pétition : « De l'appauvrissement zéro à la pauvreté zéro ! » Il s'agit d'appuyer la Coalition nationale sur l'aide sociale dans sa lutte pour faire reconnaître

les droits des personnes assistées sociales par l'Assemblée nationale du Québec. Nous voulons obtenir le plus de signatures possible. C'est une invitation ! ■

Renée Dubeau est permanente à l'ADDS. Simon Hénaire est militant à l'ADDS.



**On a des macarons et des t-shirts à vendre !
Militantes et militants (passés, présents ou futurs), venez nous voir !**

ÉDITORIAL DE MONSIEUR J.-JACQUES SAMSON PARU DANS *LE SOLEIL* LE 17 FÉVRIER 1997

« Harel sert de mur des lamentations »

Évidemment que la réforme de l'aide sociale de la ministre Louise Harel vise à faire baisser les coûts de l'aide sociale, le troisième plus important poste de dépenses du gouvernement québécois, après la santé et l'éducation. Les figures de proue du lobby des 800 000 prestataires présentent pourtant cet objectif comme un scandale et voudraient qu'on s'indigne avec elles.

Les groupes de défense des assistés sociaux qui défilent en commission parlementaire, à Québec, maintiennent une attitude fermée qui nuit à leur crédibilité et contribue même au renforcement de certains préjugés. Le calendrier serré d'élimination du déficit gouvernemental annuel force des remises en question et la recherche de nouvelles façons de faire.

Les dizaines de milliers de retraites anticipées auxquelles nous assisterons sous peu dans le secteur public entraîneront aussi une baisse du pouvoir d'achat pour des personnes. Les conditions de travail des employés qui resteront seront nécessairement modifiées puisqu'ils seront moins nombreux pour répondre aux besoins. Les travailleurs qui au fil des dernières années ont subi de longs gels de leurs salaires tout en absor-



*J.-Jacques
Samson*

bant des hausses d'impôt et de tarifs de toutes sortes ont aussi vu leur pouvoir d'achat diminuer. Tous dans la société sont forcés à mettre l'épaule à la roue. L'assurance-médicaments et la politique de la petite enfance visent, comme la réforme de l'aide sociale, des économies pour la collectivité, mais tout en ajoutant à la panoplie des programmes sociaux existants. Le défi consiste à assurer un niveau de vie décent aux moins nantis, par des prestations directes ou l'accès à des services, tout en préservant l'équité dans l'effort exigé de chaque citoyen.

Les prestataires de l'aide sociale ne peuvent penser s'enfermer dans une bulle protectrice. Continuer d'affirmer que tous ceux qui sont aptes au travail mais sans emploi, sans exceptions, sont des victimes du système. Continuer de s'objecter en même temps à des mesures obligatoires de réinsertion en milieu de travail ou scolaire, sous peine de pénalités. Continuer d'exiger des stages de travail rémunérés au même taux qu'un véritable travail

(Suite à la page 5)

P O R T R A I T

Patricia Claude Onze ans de dévouement à l'ADDS!

par Jean Cazes

Mardi soir, 18h50. Il y a de la fébrilité dans l'air au 301, rue Carillon ! L'ADDS occupe la grande salle du rez-de-chaussée. Christian y prépare le café. Une future maman se présente, suivie d'un honnête père de famille, puis d'un jeune diplômé universitaire... En tout, une quinzaine de personnes comme vous et moi sont accueillies à bras ouverts par les deux animateurs, Christian Loupret et Sylvie Jochems. Tantôt, Patricia Claude prêtera main-forte à l'équipe du *Dépanneur 37* : durant près de trois heures, elle répondra aux questions des participants(es) en appuyant ses propos sur les très (trop!) nombreux articles de la Loi sur la sécurité du revenu...

Depuis plus d'une décennie, Maître Patricia Claude oeuvre à titre bénévole à l'ADDS lors du *Dépanneur 37*. Elle est en quelque sorte « l'experte » pour répondre aux problèmes relatifs à l'aide sociale. Quand elle pratique sa profession à son bureau privé, c'est-à-dire à titre

professionnelle, Patricia reçoit une vaste clientèle provenant entre autres des CLSC et des hôpitaux. « Pendant un *Dépanneur*, lorsqu'un prestataire en sent le besoin, je l'invite à consulter son avocat. Mais lorsque je pratique, insiste notre spécialiste en sécurité du revenu, je n'ai plus de lien avec l'ADDS. »

Une vocation

Comme l'explique la militante, sa prise de conscience sociale qu'elle qualifie d'intellectuelle découle d'une formation universitaire à deux volets : « Mon baccalauréat en sociologie m'a permis de mieux connaître la problématique des inégalités entre les classes sociales. Par la suite, j'ai pris connaissance de la législation qui nous encadre au cours de ma formation en droit. Des groupes de pression comme l'ADDS répondent à un besoin absolu considérant le clivage des classes sociales, poursuit Patricia. Alors, il faut des porte-parole de la classe défavorisée. Dans cette

perspective, l'ADDS est une nécessité. Pour ma part, au cours du *Dépanneur 37*, je donne de l'information légale. Mais le plus important, je crois, c'est la lutte politique ! En expliquant la loi telle qu'elle est, on apprend ce qu'il y a à changer. C'est ma façon d'aider les porte-parole des démunis. »

Des souhaits pour l'avenir

Parmi l'éventail des problèmes qu'elle doit traiter, Patricia rapporte fréquemment des cas d'appauvrissement chez les jeunes (à cause de la question des enfants à charge et de la contribution parentale), de même que des complications administratives à l'aide sociale engendrées par le travail à temps partiel des prestataires. « J'aimerais ne plus être obligée de traiter des cas pénibles tels que les pénalités de 150\$ ou les réclamations pour la vie maritale car je considère que l'autonomie financière d'une personne doit être reconnue par la loi. » Notre avocate

souhaite aussi ne plus devoir traiter les cas de refus pour incapacité physique temporaire : « Dès qu'un médecin signe *incapacité temporaire de travailler*, l'aide sociale devrait accepter la demande ! » Bref, selon Patricia Claude, des recours pour lesquels les prestataires se retrouvent sans le moindre sou, ça ne devrait pas exister !



Grâce à Patricia et avec l'aide des animateurs ou même de l'expérience des participants, ceux et celles qui ont assisté ce soir au *Dépanneur 37* auront en principe obtenu réponse à leurs questions. Ces personnes seront aussi mieux informées de leurs droits, ce qui pourra accélérer le traitement de certains dossiers personnels à l'aide sociale ! ■

Jean Cazes est militant à l'ADDS et journaliste à la pige.



Vous avez des problèmes liés à l'aide sociale ?

Contactez l'Association de défense des droits sociaux du Québec métro (ADDS) au 525-4983 ou alors, venez faire un tour au « Dépanneur 37 », 301, rue Carillon, dans le quartier Saint-Sauveur.

Le « Dépanneur 37 » a lieu à 13h30 les premiers et quatrièmes mardis du mois, de même qu'à 19h00 les deuxièmes mardis du mois.

(Suite de la page 3)

Continuer de s'opposer à chaque contrôle instauré et à nier les fraudes auxquelles se livrent des milliers de prestataires. L'économiste Pierre Fortin, consignataire d'un rapport qui a inspiré partiellement la réforme, rappelait il y a quelques jours que les trop-payés concernent 15% des ménages représentant 7% de la masse des prestations ou 250 millions \$ par année.

Ce dernier, qu'on ne peut certes pas accuser d'être une trompette néo-libérale, proposait d'ailleurs qu'un requérant qui ne souffre d'aucune contrainte majeure et qui n'a pas fait d'efforts réels pour se trouver un emploi ou s'y préparer, qui rejette tout parcours raisonnable vers l'emploi, soit carrément exclu de l'aide sociale. Ce ne serait qu'un minimum de respect pour les contribuables privés d'une partie de leurs revenus détournés en prestations indéfendables. La ministre n'est évidemment pas allée aussi loin. Mais, au moins, toutes les nouvelles politiques sociales recherchent une valorisation du travail plutôt que l'actuelle dépendance totale de l'État. Le Livre vert sur la sécurité du revenu n'est que l'une des composantes de cette nouvelle dynamique.

Le dernier rapport du Conseil national du bien-être démontre qu'entre 1986 et 1995, les prestations des personnes seules, aptes au travail, ont augmenté de 87,3% au Québec pendant qu'elles baissaient de 41,6% en Alberta. Il faut aussi voir qu'entre le 31 mars 1994 et le 31 mars 1995, le nombre de prestataires a cru de 1,9% ici alors qu'il chutait de 18,3% en Alberta. Il est plus que temps de renverser la machine ; d'indiquer clairement qu'il ne sera plus toléré que l'aide sociale soit un mode de vie que certains peuvent délibérément choisir. Ce que défendent en bout de ligne les associations qui disent parler au nom des prestataires.

" Non aux coupures ! "

L'ADDS entendue en Commission

par Simon Hénaire

En décembre 1996, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité du Québec, Madame Louise Harel, dépose son livre vert intitulé : *Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*. Ce document prévoit une réorganisation du système de la sécurité du revenu et prépare de nouvelles coupures qui toucheraient l'ensemble des personnes assistées sociales, plus particulièrement les jeunes, les chefs de famille monoparentale et les personnes âgées de 55 à 59 ans. Parmi ces mesures qui vont appauvrir davantage les personnes assistées sociales, on retrouve l'obligation de s'insérer dans un parcours vers l'emploi, sous peine de fortes pénalités.

À la suite du dépôt de ce livre vert, la Commission des affaires sociales s'est penchée sur la question, du début février à la fin mars. L'ADDS fut le premier groupe de défense des droits sociaux à s'exprimer sur la réforme de la sécurité du revenu par le dépôt de son mémoire à cette Commission parlementaire, le mardi 4 février 1997. À cette occasion, des membres actifs de l'ADDS ont témoigné énergiquement et sans détours de leur expérience à l'aide sociale : Jeanne-D'Arc Laplante, Alain Fortin et Réjean Genest étaient appuyés par les deux permanentes de l'ADDS,

Renée Dubeau et Sylvie Jochems.

D'entrée de jeu, Jeanne-D'Arc Laplante a partagé devant la Commission ses nombreuses difficultés à réintégrer le marché du travail, entre autres son retour aux études - qui lui a causé des problèmes de santé physiques et moraux - de même que ses démarches pour obtenir le statut de Soutien financier, malgré le harcèlement du directeur de son Centre-travail Québec. Commentant son passage devant le comité multidisciplinaire pour être admise au programme *Soutien financier*, Jeanne-D'Arc s'est dite tellement stressée durant cette rencontre qu'elle ne pouvait marcher seule à la sortie... « Maintenant, malgré ma prestation de Soutien financier, je suis encore trop pauvre », affirme-t-elle. Jeanne-D'Arc a de plus dénoncé la coupure du barème de non disponibilité pour les 55-59 ans. En réaction, la Ministre Harel a laissé entendre qu'elle apporterait éventuellement des correctifs à cette mesure.

En lieu et place de Me Patricia Claude, qui avait dû s'absenter, Sylvie a lu le texte préparé spécialement par notre avocate. Ce texte concernait un sujet bien connu des jeunes, source de nombreuses

injustices : la contribution parentale. Comme l'affirmait Patricia : « Depuis 1989, ce recours en contribution parentale obligatoire, qui consiste à exiger des jeunes demandeurs de prestations de sécurité du revenu, d'exercer au préalable leur recours en pension alimentaire contre leurs parents, a eu comme répercussion, dans de nombreux cas, d'exclure, à toutes fins pratiques, de jeunes adultes du droit aux prestations de sécurité du revenu. » Dans son texte, Patricia expliquait notamment que la base du niveau de revenu pour le calcul de la contribution parentale est trop bas et qu'il conviendrait de la hausser.

Ensuite, Renée a livré son message. Elle a soutenu devant la Commission qu'ayant elle-même dû recourir à l'aide sociale, ce n'est pas l'obligation d'une certaine intégration qui lui a permis de quitter l'aide, mais sa propre motivation. Il s'agissait d'un « clin d'oeil » critique à la ministre, au sujet de l'obligation contenue dans la réforme de participer à un parcours vers l'emploi. Renée a de plus remis en question l'équité de deux mesures appauvrissantes pour les personnes assistées sociales, à savoir les biens permis et les avoirs liquides à zéro au moment d'une nouvelle demande à l'aide sociale.

« Combien de ménages ont été privés d'aide à cause de l'application de ces mesures ? », s'est demandée Renée, pour qui le « déficit humain » doit être considéré avant le « déficit zéro » des finances de l'État.

Quatrième intervenant, Alain a porté son témoignage devant la Commission. Faisant état de ses nombreuses démarches depuis 1989 pour se trouver de l'emploi, il a relaté les difficultés qu'il a rencontrées. Alain a déploré les vérifications et contrôles administratifs de la Sécurité du revenu. « Ces contrôles m'ont rendu malade », a-t-il dit. D'autre part, Alain a fait porter sa critique sur le parcours vers l'emploi, plus précisément sur les pénalités qui s'y rattachent pour celui ou celle qui refuse d'y adhérer.

Pour Alain, la sanction pour refus de travailler ou d'entreprendre un tel parcours est trop sévère : cette sanction a l'effet pratique de presque jeter les prestataires dans la rue. De plus, Alain a souhaité l'application du chapitre VIII du rapport Bouchard, afin que les gains de travail soient intégrés à la fiscalité où le taux de taxation est de 68%, car il trouve important, dans le retour au travail rémunéré, que les gens aient l'impression de gagner de l'argent.

Enfin, Réjean est intervenu devant la Commission, se disant d'abord déçu qu'à aucun moment le livre vert ne fait état ou mention des forces, du savoir-faire, des compétences et de la détermination de la majorité des personnes assistées sociales.

« On oublie aussi de mentionner les nombreux abus et injustices qu'ont permis les fameuses mesures, notamment les programmes EXTRA et PAIE », postule Réjean. Celui-ci s'est aussi demandé que dire des employeurs qui abusent du système, en utilisant systématiquement les programmes pour diminuer les coûts de main-d'oeuvre. « Nous voulons récupérer notre souveraineté individuelle et collective de travailleurs et travailleuses libres (...) Pas qu'on régleme notre mode de vie et encore moins que l'on décide à notre place où, quand et pour qui nous allons travailler ! », a martelé Réjean devant la Commission. ■

Simon Hénaire est militant à l'ADDS

☞ Invitation ☜

« GRANDE MARCHÉ POPULAIRE À WESTMOUNT CONTRE LA PAUVRETÉ »

SAMEDI 7 JUIN 1997
Départ de Québec à 9h00

Inscriptions au *Mouvement Personnes d'abord*
(jusqu'au 3 juin 1997)
Tél. : 524-2404

VERS UN DÉFICIT HUMAIN IRRÉVERSIBLE

Bref survol du contenu du mémoire de l'ADDS

par Simon Hénaire

Remis le 21 janvier dernier dans le cadre des consultations particulières portant sur la réforme de la sécurité du revenu, le mémoire de l'ADDS est à la fois un plaidoyer pour une plus grande justice sociale et une critique ouverte du livre vert.

Ayant pour titre *Je vous remets en mémoire que je me souviens : la mort, une contrainte sévère à l'emploi*, le document rappelle qu'au Québec, environ 800 000 personnes assistées sociales seront directement touchées par la réforme. À ce nombre, il faut aussi ajouter « les 400 000 chômeurs et chômeuses, des personnes sans chèque (le plus souvent des femmes), des travailleurs et travailleuses à statut précaire, sans compter ceux et celles des secteurs publics et privés qui craignent que la vague de mises à pied ne les rejoigne et qui ont conscience qu'un jour, ce sera peut-être leur tour... » L'ADDS souligne d'emblée que tous ces gens ne seront pas directement consultés sur ce sujet qu'on peut qualifier de « sociétal », voire de « national », de sorte que l'Association de défense des droits sociaux se questionne

sur le processus d'admission aux consultations parlementaires, processus qui privilégie la parole des interlocuteurs invités.

Sur le fond, l'ADDS convient du fait qu'une réforme de la sécurité du revenu est nécessaire. En effet, bien que le système actuel protège, à n'en pas douter, les personnes d'une plus grande pauvreté, il ne contribue pas à permettre à ces mêmes personnes de quitter l'aide sociale. Citant le rapport Bouchard, le mémoire indique qu'à certains égards, le régime est même désincitatif. Pour l'ADDS, qui fait référence à la plate-forme de revendications du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), « le programme d'aide de dernier recours présente plusieurs problèmes de fond auxquels le gouvernement doit s'attarder: la pauvreté elle-même, la discrimination, le système de la sécurité du revenu, la difficulté d'accès à la formation adaptée et le marché de l'emploi. »

À cet égard, plusieurs des orientations de la réforme paraissent à première vue se confondre avec les aspirations

des personnes assistées sociales, dont les objectifs d'intégrer la main-d'oeuvre prestataire à l'ensemble de la main-d'oeuvre québécoise ; d'intensifier les actions préventives auprès des enfants et des parents de famille monoparentales ; de redéfinir les obligations de la collectivité en regard de la réinsertion en emploi des personnes assistées sociales ; d'assurer une plus grande prise en charge des services d'aide à l'emploi par le niveau local. Par contre, le gouvernement se doit de reconnaître le droit à la citoyenneté des personnes assistées sociales. Pour l'ADDS, le gouvernement est davantage préoccupé par l'atteinte de son objectif de réduction du déficit que par l'amélioration des capacités et des chances réelles de réinsertion sociale.

Le gouvernement ne doit pas se cacher derrière l'illusion d'une réforme progressiste. En plus d'appauvrir les personnes assistées sociales, cette réforme tue l'espoir et les rêves des gens. À ce titre, une personne militante constate, à la lecture du livre vert, qu'il y a « un grand écart avec l'éthique de justice sociale. »

D'autre part, l'ADDS considérait qu'elle ne pouvait passer sous silence l'idée de « mort » si souvent présente. « Cette mort n'est pas virtuelle, mais bien réelle », de constater l'organisme de défense des droits sociaux, alors qu'il y a un écart de dix ans dans l'espérance de vie des quartiers riches et pauvres de la ville de Québec.

De plus, il faut miser sur l'esprit volontaire pour favoriser le développement de la personne et sa réintégration socioprofessionnelle.

Quoiqu'on en dise, il y a plus de personnes assistées sociales qui désirent participer aux différents programmes d'employabilité qu'il n'y a de places offertes. De toute évidence, les prestataires veulent sortir de l'aide sociale et ils sont prêts à fournir les efforts nécessaires. Le parcours vers l'emploi doit notamment refléter les motivations et choix des prestataires eux-mêmes, sans pénaliser leur implication sociale. Cette position selon laquelle on ne doit pas forcer les personnes assistées sociales à travailler tient compte du fait

que « du travail, il y en a pas pour tout le monde ».

À la suite d'une démarche de réflexion, le FCPASQ, dont est membre l'ADDS, a conclu que le travail salarié n'est pas la seule solution au problème de l'intégration sociale. Il faut trouver une nouvelle référence. Le Front croit que « la citoyenneté devrait devenir cette nouvelle référence ».

Pour l'ADDS, « la loi de la jungle est antidémocratique ». De même, les personnes assistées sociales ne doivent plus subir l'exclusion politique. C'est pourquoi, à titre de membre de la Coalition nationale sur l'aide sociale, l'ADDS réclame une démocratisation du système de la sécurité du revenu afin que cette dernière reconnaisse, entre autres, l'expertise des personnes elles-mêmes.

En conclusion, les conséquences de la réforme contenue dans le livre vert « seront ancrées dans notre mémoire collective ». La pauvreté est une contrainte sévère au projet souverainiste. On remet aussi en cause les coûts humains de cette réforme.

Finalement, l'ADDS lance cet appel à la raison : « Fédéralistes ou souverainistes, le Québec ne saurait faire les frais d'un déficit humain irréversible. » ■



À quoi songe Madame Harel ?!?

Simon Hénaire est militant à l'ADDS

«Personne n'est à l'abri, Monsieur Samson!»

par Jean Cazes

Réplique (envoyée mais non publiée) aux propos de l'éditorialiste du journal *Le Soleil*, Jean-Jacques Samson, tels que présentés aux pages 3 et 6 de ce numéro.

Votre éditorial du 17 février 1997 (*Harel sert de mur de lamentations*) illustre bien la myopie de bien-pensants « enfermés dans une bulle protectrice », bourrés de préjugés et imperméables à la misère qui s'installe partout, même dans les banlieues huppées. Comparer l'ampleur de l'appauvrissement de l'ensemble des salariés et des « retraités anticipés » à celle des personnes assistées sociales est odieux : le « pouvoir d'achat » n'existe pas pour une personne seule qui se débat avec 500\$ par mois ! Et vous l'invitez à se serrer encore la ceinture... !

Le « minimum de respect pour le contribuable », c'est d'enrayer la misère de plus de 800 000 adultes et enfants au Québec ! Les arguments favorables à une vraie justice sociale sont clairement énoncés dans le mémoire de la Coalition nationale sur l'aide sociale, présenté à la Commission

parlementaire. Augmentation de la demande d'aide dans les banques alimentaires, détérioration de l'état général des personnes assistées sociales (dépressions, suicides, violence, travail au noir...) et en conséquence, augmentation astronomique des coûts sociaux et de santé : voilà ce qui s'annonce si on écoute les néolibéraux !

Pour les groupes de défense des démunis, la notion de « niveau de vie décent pour les moins bien nantis » est différente de la vôtre : avec les récentes coupes, il est devenu à peu près impossible pour une personne assistée sociale de satisfaire ses besoins essentiels (se nourrir, se loger, se vêtir...). Alors, comment cette personne peut-elle physiquement et psychologiquement entreprendre une démarche de recherche efficace d'emploi quand toutes ses énergies, ses ressources financières, sont accaparées pour sa survie, et surtout quand on sait qu'une recherche valable nécessite des dépenses (transport, photocopies, etc.) ?

J'invite ceux ou celles qui ont un « pouvoir d'achat » et qui se

croient à l'abri de tout à faire « le test du 500\$ par mois » : ils constateront que la pauvreté en elle-même est le premier obstacle à la réinsertion en milieu de travail ! Les vrais experts, soit les prestataires et les représentants de leurs associations, s'objectent avec raison à des mesures obligatoires de réinsertion, surtout sous la menace de coupures ! L'efficacité de ces mesures relève de la pensée magique en l'absence de politique concrète de création d'emplois...

Nous pourrions débattre longtemps sur la notion de « travail ». Notre civilisation a commis l'erreur de mesurer la valeur d'un individu d'après son « pouvoir d'achat » ; nous sommes des sous-humains si on n'a pas une " job " payante et prestigieuse ! Avec raison, la Coalition réclame le droit à toute personne de participer à la société de façon pleine et entière, que ce soit par l'emploi, le bénévolat ou autrement. Par exemple, une mère monoparentale contribue à sa façon à « l'économie sociale » en décidant d'élever son jeune enfant à temps. Oui Monsieur Samson, votre éditorial renforce

les préjugés envers des victimes qui ne sont pas responsables des pertes d'emplois ! Vous affirmez que les associations qui les représentent défendent un mode de vie choisi délibérément par « certains » ; vous suscitez la confusion dans votre interprétation de données statistiques (il faut lire une hausse de 87% des prestations pour L'ENSEMBLE des personnes seules aptes au travail entre 1986 et 1995 !) ; vous laissez sous-entendre que la fraude est répandue chez les personnes assistées sociales...

Au fait, combien d'entrepreneurs adulés, « bons

citoyens », fraudent en engageant massivement au noir ?

J'appuie sans réserve les efforts de la coalition qui tout en proposant des changements de valeur et des solutions originales à la présente crise, dénonce le gouvernement dans sa lutte aux pauvres : elle le fait pour le bien des sans-emploi et des milliers de salariés qui risquent de se retrouver bientôt à l'aide sociale ! ■

Jean Cazes est militant à l'ADDS et journaliste à la pige.

OUPS!

Dans le dernier numéro du bulletin de liaison (déc. 1996), il fallait lire en page 1 : « ... les 63% de gens sondés dans le cadre de l'émission au revenu annuel supérieur à 50 000\$ (ET NON 20 000\$!) qui croient qu'ont devrait être plus sévère envers les bénéficiaires de la sécurité du revenu ». Jean C.

L'ÉQUIPE DE LA RIPOSTE :

Jean Cazes
coordination et rédaction

Alain Fortin
illustration

Camille Gaudreault
mise en page, rédaction et révision

Simon Hénaire
rédaction

COLLABORATIONS :

Renée Dubeau
Réjean Genest

Association de défense des
droits sociaux Q. m. (ADDS)

301 Carillon, Québec
G1K 5B3

525-4983

Après les miettes, et ce qui en reste, que faire avec le reste ? Le dire avec les mots-maux qui nous restent...

On aura beau nous priver de l'essentiel, conper dans nos miettes, remettre en cause le reste, rien, rien ne réussira à nous convaincre que nous ne valons pas plus que cela.

On aura beau nous enlever le droit à la santé, à l'éducation, au travail, rien, rien ne nous convaincra que nous avons si peu de potentiel.

On aura beau nous réduire l'accès aux soins dentaires, optométristes, aux médicaments, rien, rien ne nous convaincra que nous ne vallons pas d'être soignés.

On aura beau nous décrire comme des fraudeurs, des résignés, des paresseux, des mal éduqués, des mal formés, rien, rien ne nous éloignera de nos compétences, de nos ressources.

On aura beau nous trouver des carences héréditaires, des origines de pauvres, nous taxer d'inadaptés, rien, rien ne nous convaincra que nous sommes pauvres de naissance.

On aura beau nous tricoter des programmes de culs-de-sac, des parcours de fonds de cours, des faux emplois sociaux, rien, rien ne nous convaincra que nous sommes sans avenir.

Non, rien. Rien de tout cela ne nous fera renoncer à notre dignité, à nos droits sociaux, à notre solidarité. Non, tout cela ne fait que confirmer que nous devons désormais compter que sur nous-mêmes, notre propre force collective. Oui, c'est en demeurant ensemble, en résistant avec courage comme nous le faisons d'ailleurs depuis longtemps que nous réussirons à améliorer nos conditions de vie et à faire reconnaître nos droits fondamentaux.

D'autant plus important, de resserrer les rangs parce qu'on s'apprête avec la Nouvelle Réforme qui s'en vient à nous retirer même le droit de survie, le droit d'exister.

Le temps est venu de se mobiliser et de démontrer que nous ne nous laisserons pas abattre comme des moutons. Si on veut notre peau, faudra venir la chercher et en payer le prix.

Le temps est venu d'organiser la Résistance à l'Appauvrissement !

- Réjean Genest, militant à l'ADDS.